

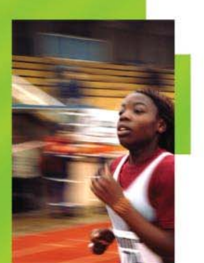
Communiqué de Presse

Le 6 mars 2008,







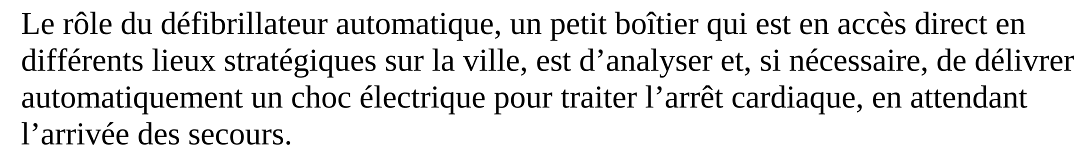




Ermont, première ville du Val d'Oise à mettre en accès libre des défibrillateurs

D'ici l'été, Ermont sera la première ville du Val d'Oise à s'équiper en défibrillateurs. De quoi s'agit-il ? D'un appareil médical automatique permettant de rétablir le rythme cardiaque après un accident cardiaque. 10 défibrillateurs seront installés sur Ermont.

Chaque année, en France, près de 60 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque, dans la rue, à leur domicile et dans divers lieux publics. Afin de sauver d'avantages de vies Ermont s'équipe de ces nouveaux appareils qui sauveront plus d'une vie.



Le rôle du défibrillateur automatique, un petit boîtier qui est en accès direct en différents lieux stratégiques sur la ville, est d'analyser et, si nécessaire, de délivrer automatiquement un choc électrique pour traiter l'arrêt cardiaque, en attendant l'arrivée des secours.

Qu'est-ce que la défibrillation ?

La défibrillation consiste à envoyer un choc électrique à travers le cœur pour lui permettre de retrouver un rythme régulier. Dans l'idéal, la défibrillation devrait être effectuée dans les cinq premières minutes suivant l'accident, afin d'augmenter les chances de survie. En effet, les chances de survie diminuent de 10 % chaque minute. C'est pourquoi, grâce à ces appareils automatisés et facile d'utilisation, toute personne formée, ou non, pourra intervenir et permettra d'augmenter le taux de survie de la population.

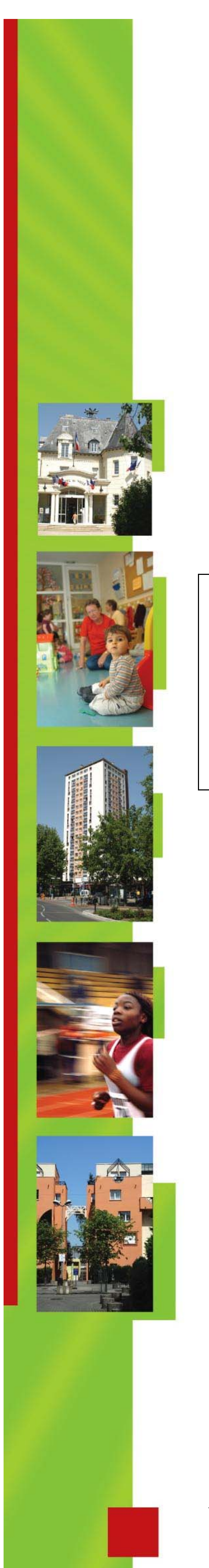
Fonctionnement du défibrillateur

Rappelons que le premier geste à faire en cas d'accident est d'appeler les secours. L'utilisation du défibrillateur arrive dans un second temps. Installé dans les lieux publics et accessibles ainsi à tout le monde, cet appareil automatique est facile d'utilisation. Son mode d'emploi, simple, se décompose en trois étapes :

1. allumer l'appareil ;
2. placer les électrodes sur la poitrine ;
3. suivre les instructions orales et les indications écrites sur l'appareil.



Contact presse : Direction de la Communication
presse@ville-ermont.fr - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande



Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'avoir suivi une formation spécifique pour pouvoir utiliser un défibrillateur automatique, la commune organisera une campagne de sensibilisation qui permettra d'augmenter considérablement l'efficacité des gestes de secours à effectuer en cas d'accident.

Des dispositifs en accès public

Les défibrillateurs seront placés en accès public dans les endroits les plus fréquentés de la ville à savoir, la mairie, le centre socio-culturel des Chênes, le théâtre Pierre Fresnay, la bibliothèque annexe « Les Passerelles », la médiathèque municipale André Malraux et les complexes sportifs (Antoine de Saint-Exupéry, Auguste Renoir, Gaston Rebuffat, Marcellin Berthelot et Raoul Dautry). La piscine municipale Marcellin Berthelot est équipée de cet appareil depuis un an déjà. La voiture de la police municipale intercommunale sera équipée d'un défibrillateur mobile.

Dans un second temps, d'autres lieux de la commune seront également équipés.

Avec ces défibrillateurs, en une minute, les Ermontois vont contribuer à sauver des vies !

L'arrêt cardiaque

Un arrêt cardiaque est dû à un dysfonctionnement de l'activité électrique du cœur, le plus fréquemment associé à un rythme cardiaque anormal appelé fibrillation ventriculaire. Les impulsions électriques du cœur deviennent subitement chaotiques, les cellules musculaires ne sont plus synchronisées, cela provoque l'arrêt soudain de la fonction de pompe du cœur. C'est alors que la victime s'effondre et perd très rapidement connaissance.

Service municipal des Sports
Mairie bâtiment B
100 rue Louis Savoie – BP 83
95123 Ermont Cedex